



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E191961

VALABLE JUSQU'AU 26/10/2024

ÉDITÉ LE 07/08/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 11/06/2021

Forme juridique : SASU

Capital : 5 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC GUERET 2021B00160

Siret : 900 231 911 00018

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 232487 02

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 123019125L001

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 123019125L001

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2023

Raison sociale : ENTREPRISE BONNYAUD

2 RUE VICTOR HUGO
23000 GUERET

Téléphone : 05 55 41 10 46

Portable : 06 86 50 96 21

Fax :

Site Internet : www.bonnyaud-plomberie-chauffage-gueret.fr

E-mail : rachel-bonnyaud@orange.fr

Responsabilité légale :

BONNYAUD DAVID DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 5

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	29/09/2021
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	16/11/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	16/11/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	11/06/2021
o Chaudière bois	16/11/2022
o Poêle ou insert bois	16/11/2022
o Pompe à chaleur : chauffage	16/11/2022
o Chauffe-Eau Thermodynamique	16/11/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LIMOGES
CENTRE REGIONAL DU BATIMENT
6 ALLEE DUKE ELLINGTON
B.P. 40012
87067 LIMOGES CEDEX 3

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.